



AGENT TECHNIQUE POLYVALENT

1 / IDENTIFICATION DU POSTE

Cadre statutaire	Catégorie C Filière technique
Date de création du poste (délibération)	Automne 2023
Quotité de travail	35h sur 2 communes ALLONDAZ ET CESARCHES
Responsable hiérarchique direct N + 1	Le Maire

2 / MISSIONS

Missions Principales	Réaliser l'essentiel des interventions techniques de la commune Gérer le matériel et l'outillage... Entretien et opérations de première maintenance au niveau des équipements, de la voirie et des espaces verts, des bâtiments, Entretien courant de la voirie, nettoyage, curage des fossés, signalisation et sécurité des chantiers Tonte des espaces verts Peut éventuellement réaliser des opérations de petite manutention
Missions ponctuelles	<u>Assurer le déneigement sur la commune de Césarches</u> Assurer le salage des routes en période de verglas en hiver Aider à l'organisation des fêtes et des cérémonies Petits travaux de bâtiment (maçonnerie, plâtrerie, peinture, plomberie, serrurerie, menuiserie) Elagage et taille des arbres Contrôle de l'état de propreté des locaux (toilettes...)
Activités occasionnelles	Affichage municipal



3 / COMPETENCES

Savoir-être : comportement, attitudes, qualités humaines	<p>Sens de l'écoute de l'observation Rigueur Dynamisme et réactivité Diagnostiquer la limite au-delà de laquelle le recours à un spécialiste est indispensable Être autonome au quotidien dans l'organisation du travail mais savoir se référer à l'autorité...</p>
---	--

4 / CONDITIONS D'EXERCICE DU POSTE

Lieu	2 Communes : Allondaz 13h/semaine et Césarches 22h/semaine Nombreux déplacements à l'intérieur du lieu d'intervention ou sur plusieurs lieux différents
Horaires	Horaires réguliers, travail de nuit, astreintes éventuelles... Disponibilité lors d'opérations et événements exceptionnels L'activité peut s'exercer en présence des usagers (espaces publics...) ou en dehors des heures de travail de l'établissement concerné Horaires réguliers ou décalés - Cycle de travail dans l'année
Relations fonctionnelles	Relations constantes avec les donneurs d'ordres (maire et adjoints)
Contraintes	Travail à l'intérieur ou à l'extérieur tous temps, toutes saisons, à pied ou motorisé Travail seul Port de vêtements professionnels adaptés (EPI) (bottes, gants, lunette, casque...) Pénibilité physique : station debout prolongée, travail courbé ou agenouillé Respect des normes portant sur les activités, les matériels, et les produits
Moyens mis à disposition	Tondeuse, débroussailleuse, souffleur, tronçonneuse, divers outillages, fraise à neige, engins de déneigement, saleuse Utilisation du véhicule de service Port de vêtements professionnels adaptés (EPI)
Avantages liés au poste	Nouvelle bonification indiciaire
Avantages liés à la collectivité	Régime indemnitaire, prime de fin d'année, CNAS, COSI
Agréments – Habitations – Permis – Diplôme obligatoire	Permis B exigé- + remorque Habitations BS (travaux électriques) et PSC1 prises en charge par la collectivité
Particularité dans l'exercice du poste	Autonomie limitée à l'exécution Responsabilité dans l'utilisation du matériel Garant du respect des règles de sécurité Travail défini, contrôlé, évalué par le coordinateur de travaux ou le responsable du service où est affecté l'agent